

Liste des délibérations
Séance du 13/09/2022

L'an 2022, le 13 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.

Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MOREAU Céline Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LEGAY Nicolas, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude, VITORIA Jean Raymond.

Excusés ayant donné procuration : Mmes : BONNEAU Isabelle à M. VITORIA Jean Raymond, VRILLON Brigitte à Mme LECLERC Claudine

Secrétaire de séance : M. RABIER Jean-Claude.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- En exercice : 17

Date de la convocation : 06/09/2022

Date d'affichage : 06/09/2022

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté avec une abstention de M Legay Nicolas.

2022_09_01 - Lancement appel d'offres "maison de santé pluridisciplinaire" projet 2023

Décision :

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Autorise le maire à lancer la procédure d'appel d'offre concernant le projet de construction de maison de santé pluridisciplinaire
- Autorise le maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

2022_09_02 - Tableau des emplois

Décision :

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 01 janvier 2023.

2022_09_03A - Adhésion au GIP RECIA

Décision :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'approuver l'adhésion de la commune au Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive (GIP RECIA), domicilié 3 avenue Claude Guillemain - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,
- D'approuver les termes de la convention constitutive entre la commune et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- D'autoriser le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA,
- De désigner Madame Leclerc Claudine en qualité de représentant titulaire et Monsieur Carniaux Julien en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération.

2022_09_03B - Souscription à l'ENT PRIMO 1er degré

Décision :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire,
- D'autoriser le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes aux contributions relatives aux services souscrits par la collectivité/organisme public,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.

2022_09_04 - Remboursement élue

Décision :

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de rembourser la somme de de 150.00€ € à Mme LECLERC Claudine. Mme Leclerc Claudine n'ayant pas pris part au vote.

2022_09_05 - Modification de l'éclairage public

Décision :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les horaires de l'éclairage public de la manière suivante :

- Du 1er Septembre au 31 Mai : allumage de 6h30 au lever du soleil et du coucher du soleil à 22h00.
- Du 1er Juin au 31 Août extinction de l'éclairage public.

2022_09_06 - Référent SDIS

Décision :

Le conseil municipal décide avec 18 votes pour et une abstention (M Thierry ARNOULT) de désigner M Thierry ARNOULT comme référent SDIS.

2022_09_07 - Location local ostéopathe

Décision :

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de bail entre la Mairie et Melle Charlotte SAUVE

2022_09_08 - Dénomination nouvelle voirie

Décision :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de dénommer le « chemin rural n°28 de Saint Lazare à Montlevret, » Rue Solange Lefebvre.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 heures 15 minutes.

Le Maire
A.DUCHALAIS

Secrétaire de séance

